

RÈGLEMENTS & SANCTIONS

NIVEAUX D'INCIDENT

Niveau 0

L'étudiant a dérogé à un ou plusieurs règlements de l'École affectant principalement cet étudiant et sans impact sur autrui.

Exemples : Ne pas se conformer aux règlements de la salle New Delhi, être en possession d'une carte d'étudiant expirée, être fréquemment en retard à un cours, faire trop de bruit, etc.

- 1^{ère} infraction :

- Le service concerné fait parvenir l'information pertinente, incluant le nom et numéro matricule de l'étudiant, au Responsable des opérations de sécurité pour l'ouverture du dossier.
- Le Responsable des opérations de sécurité informe par courriel le Directeur du service concerné (ou son représentant) de l'ouverture du dossier au Service de la sécurité.
- Le Responsable des opérations de sécurité informe l'étudiant par courriel de la dérogation au dit règlement et de l'ouverture d'un dossier au Service de la sécurité.
- Conséquence : Niveau 0=0

- Récidive :

- Traiter comme niveau 1

Niveau 1

L'étudiant a eu un comportement disgracieux ou inapproprié ayant des conséquences sur une ou plusieurs personnes, la propriété, l'image et/ou la réputation de l'École, transgressant les règlements de l'École.

Exemples : Utilisation inappropriée du mobilier de l'École, comportement irrespectueux ou intimidation verbale auprès d'un membre de la communauté (étudiant, employé, enseignant, etc.), possession et consommation d'alcool ou de substances interdites, expulsion d'une activité sous l'égide de HEC Montréal, etc.

- 1^{ère} infraction :

- Le Service concerné ou le témoin d'un acte fait parvenir l'information pertinente, incluant si possible le nom et le numéro matricule de l'étudiant, au Responsable des opérations de sécurité pour l'ouverture du dossier.
- Le Responsable des opérations de sécurité informe l'étudiant par courriel de la dérogation au dit règlement et de l'ouverture d'un dossier au Service de la sécurité.
- Selon la gravité de l'infraction, il le convoque à une rencontre avec le représentant du Directeur du service concerné et des SAE.
- Information transmise officiellement aux autres services sur demande.
- Conséquences à être déterminées selon l'infraction et le dossier de l'étudiant.
 - Exemples :
 - Remplacement d'un bien
 - Excuses formelles
 - Engagement de non-récidive

- Récidive :

- Traiter comme niveau 2

RÈGLEMENTS & SANCTIONS

(Suite)

NIVEAUX D'INCIDENT (suite)

Niveau 2

L'étudiant a eu un comportement volontaire ou non ayant des répercussions importantes sur une ou plusieurs personnes, la propriété, l'image et/ou la réputation de l'École, transgressant les règlements de l'École et ayant un potentiel criminel.

Exemples : Harcèlement, intimidation physique, dommages importants à l'École ou à la propriété d'autrui, consommation excessive d'alcool ou de substances interdites, trafic de drogues, vol, autres méfaits mineurs, etc.

- 1^{ère} infraction :

-
- Le service concerné fait parvenir l'information pertinente incluant le nom et numéro matricule de l'étudiant au Responsable des opérations de sécurité pour l'ouverture d'un dossier.
- Le Responsable des opérations de sécurité informe par courriel le Directeur du service concerné ainsi que le Directeur-Relations avec les étudiants de l'ouverture du dossier au Service de la sécurité.
- Le Responsable des opérations de sécurité informe l'étudiant par courriel de la dérogation au dit règlement et de l'ouverture d'un dossier au Service de la sécurité.
- Il le convoque à une rencontre avec le Directeur du service, le Directeur - Services aux étudiants (SAE) et le Directeur du Service de la sécurité.
- Copie du dossier transmise au Secrétariat général.
- Conséquences à être déterminées selon l'évaluation de l'incident et le dossier de l'étudiant.
 - Exemples :
 - Remplacement d'un bien
 - Remboursement des dommages
 - Excuses formelles
 - Engagement de non-récidive
 - Exclusion d'activités étudiantes
 - Cas transmis au Comité de conduite de HEC Montréal

- Récidive :

- Traiter comme niveau 3

RÈGLEMENTS & SANCTIONS

(Suite)

NIVEAUX D'INCIDENT (suite)

Niveau 3

L'étudiant a eu un comportement criminel sans pour autant être judiciairisé, transgressant ainsi les règlements de l'École et les lois en vigueur au Canada en mettant à risque la vie ou la qualité de vie d'autrui, la propriété de l'École ou d'autrui ou ayant un impact mesurable et médiatisé sur la réputation et l'image de l'École ou d'autrui.

Exemples : Agressions sexuelles, voies de faits, vols, méfaits importants sur biens meubles et/ou immobiliers, action médiatisée affectant la réputation de l'École et/ou d'autrui.

- Infraction :

- Le Service concerné fait parvenir l'information pertinente incluant le nom et numéro matricule de l'étudiant au Responsable des opérations de sécurité pour l'ouverture d'un dossier.
- Le Responsable des opérations de sécurité complète l'enquête et émet un rapport détaillé des faits en collaboration avec le SAE et la Direction du service/programme.
- Il informe le Directeur du Service, le Directeur - Services aux étudiants (SAÉ) et le Directeur du Service de la sécurité.
- Un service de police pourrait être impliqué.
- Le Responsable des opérations de sécurité transfère le dossier complet au Secrétariat général.
- Conséquences :
 - Le Comité de conduite pourrait être convoqué par le Secrétariat général selon la gravité de l'incident :
 - Si convoqué, le Comité de conduite déterminera les conséquences des actes reprochés.
 - L'étudiant pourrait être également appelé à comparaître devant les autorités légales.
 - Exemples :
 - Expulsion des activités ou des associations étudiantes
 - Annulation/interdiction d'admissibilité à un prochain trimestre
 - Inadmissibilité à une bourse
 - Expulsion du Campus
 - Condamnation par une cour de justice.

IMPORTANT : Suite à une convocation, les rencontres se tiendront les mardis entre 13h00 et 14h00 ou les mercredis entre 12h00 et 14h00. À défaut de se présenter à une convocation, le dossier de l'étudiant passera au niveau suivant où les conséquences prévues à ce niveau seront automatiquement imposées.



Michel Gravel
Directeur
Service de la sécurité
HEC Montréal

